

SECTION 1

N° d'expérience CNESST: 79081499

Renseignements sur la RSG

Nom		Prénom		Numéro d'assurance sociale	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Adresse					
N°	Rue	App.	Case postale		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Ville		Code postal	N° d'identification de la RSG		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Date de la reconnaissance		Inscrire le numéro qui correspond à votre situation - Inscrire le nombre de personnes à charge s'il y a lieu <input type="checkbox"/> 1- Célibataire <input type="checkbox"/> 2- Avec conjoint à charge <input type="checkbox"/> 3- Avec conjoint non à charge <input type="checkbox"/> 4- Soutien de famille monoparentale <input type="checkbox"/> Nombre de personnes mineures à charge <input type="checkbox"/> Nombre de personnes majeures à charge (incluant le conjoint)			
<input type="text"/>					
Date de fermeture du service de garde <small>(correspond à la dernière journée de prestation de services de garde)</small>					
Année	Mois	Jour			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Signature de la RSG		Date (année/mois/jour)	Numéro de téléphone		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Transmettre à votre bureau coordonnateur :

- 1 - la section 1 de la grille de calcul;
- 2 - l'exemplaire du certificat visant le retrait préventif, délivré et signé par votre médecin, destiné au bureau coordonnateur (identifié par la CNESST comme la «copie de l'employeur»);
- 3 - le formulaire TP-80 ou l'Annexe L de la déclaration de revenus du Québec.

Remplir conformément à l'Instruction n°15

SECTION 2

N° d'expérience CNESST: 79081499

Renseignements sur la RSG

Nom	Prénom	Numéro d'assurance sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

A - Calcul du revenu moyen brut annuel admissible

Ligne 1 - Total des subventions versées à la RSG pour les 26 périodes précédant la date de délivrance du certificat visant le retrait préventif	<input type="text"/>
	+
Ligne 2 - Total des contributions parentales versées pour les 26 périodes précédant la date de délivrance du certificat visant le retrait préventif	<input type="text"/>
Ligne 3 - Revenu moyen brut annuel admissible	= <input type="text"/>

B - Calcul des dépenses annuelles admissibles

Ligne 4 - Revenus bruts liés aux activités de garde subventionnées (ligne 12 de l'Annexe L ou ligne 130 du formulaire TP-80)	<input type="text"/>
Ligne 5 - Revenus nets liés aux activités de garde subventionnées (ligne 22 de l'Annexe L ou ligne 264 du formulaire TP-80)	<input type="text"/>
Ligne 6 - Total des dépenses liées aux activités de garde subventionnées	= <input type="text"/>
Ligne 7 - Pourcentage des dépenses liées aux activités de garde (Ligne 6 / Ligne 4) X 100 %	<input type="text"/>
Ligne 8 - Dépenses annuelles admissibles (Ligne 3 x Ligne 7)	<input type="text"/>

C - Établissement du revenu moyen net annuel admissible

Ligne 9 - Revenu moyen net annuel admissible (ligne 3 - ligne 8)	= <input type="text"/>
Ligne 10 - Seuil minimal du revenu moyen net annuel admissible	<input type="text"/>
Ligne 11 - Seuil maximal du revenu moyen net annuel admissible (CNESST)	<input type="text"/>
Ligne 12 - REVENU MOYEN NET ANNUEL ADMISSIBLE RETENU (Ce revenu ne peut être inférieur à celui de la ligne 10 ni supérieur à celui de la ligne 11)	= <input type="text"/>

Note : Le revenu moyen net annuel admissible retenu devient un revenu brut annuel aux fins d'indemnisation pour la CNESST.

La RSG peut demander au ministère de la Famille la révision du revenu moyen net annuel admissible établi à la ligne 9 par le bureau coordonnateur, par écrit, dans les 30 jours suivant sa réception.

Nom et prénom du responsable au bureau coordonnateur (BC)	N° de division, nom et adresse du BC
Nom : Prénom :	Division N°: Nom du BC : Adresse :
Signature	Numéro de téléphone Date

Responsable au BC

Le BC transmet sans délai :

- à la CNESST : les SECTIONS 1 et 2 de la grille de calcul dûment remplies et signées à l'adresse suivante :

CNESST
5, Complexe Desjardins, basilare 1 Centre
Case postale 3, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1

- à la RSG: une copie signée des SECTIONS 1 et 2 de la grille de calcul

- au ministre : une copie signée des SECTIONS 1 et 2 de la grille de calcul ainsi qu'une copie du certificat visant le retrait préventif de la RSG à l'adresse suivante :

Ministère de la Famille - DPMORT
Régime de retrait préventif de certaines RSG
600, rue Fullum, 7^e étage, local 7.00
Montréal (Québec) H2K 4S7
retrait.preventif.rsg@mfa.gouv.qc.ca